

N/REF : 21/04/2026 9H52 C:265154 I:36892
V/REF : MAIL
V/Email reçu le Mardi 21/04/2026 a 9H52

INOVACTION

**29 CHEMIN DU VIEUX CHENE
38240 MEYLAN**

IMMEUBLE : IGONOGO
12 RUE AMPERE
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 13 Mai 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 12 AMPERE - GRENOBLE - CONTACT CHANTAL 06 30 72 99 94

MOTIF : INTERVENIR POUR SUITE AU CURAGE, NOUS CONSTATONS DEPUIS HIER QUE CELA N'A PAS RÉSOLU NOTRE PROBLEME D'ODEURS .
JE VOUS LAISSE DONC FAIRE LE NÉCESSAIRE AFIN DE CONTINUER A CHERCHER D'OU VIENT LE PROBLEME.

Donneur d'ordre : Mme A. DEPLANTE

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 28/04/2026 A 09H30
INTERVENTION DEPUIS LE SITE
REPÉRAGES DES LIEUX
LES COLONNES SE SITUENT EN FAUX PLAFOND DANS CHAQUE ÉTAGE
COLONNE PRINCIPALE SE TROUVE DANS LES ANGLES DES MURS

POUR LE CURAGE PRÉVOIR PAR UN PLAQUISTE POUR UNE OUVERTURE POUR ACCÉDER A LA COLONNE ET CRÉATION DE TRAPPE DE CURAGE A CHAQUES ÉTAGES Y COMPRIS LE REZ-DE-CHAUSSEE CAR PAS D'ACCES PAR L'EXTÉRIEUR PAS D'ACCES EN TOITURE

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 05/05/26 a 11H06

AS LCOMPTER Email envoyé le 05/05/26 a 11H04 Mme A. DEPLANTE

AH LGESTION Email envoyé le 29/04/26 a 17H11 M. C. TEDDY

BONJOUR,
MERCI DE NOUS DONNER VOTRE ACCORD POUR LE CURAGE DES COLONNES

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	H.Ouvrier Qualifié	Curage le 28/04	2	67,40	67,40
TOTAL H.T.					67,40
T.V.A. a 20,00%					13,48
TOTAL T.T.C.En EURO					80,88

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN